

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2ème REUNION DE 2009

Séance du 30 mars 2009

CG 09/2ème/I-SUBV

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

—

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission concernée,

Vu le vote de la fiscalité départementale 2009,

LE CONSEIL GENERAL

– Adopte les subventions suivantes :

Fonctionnement (article 6574 sous-fonction 58)

A.D.I.F.....	13 720.00 €
Resto du coeur.....	<u>9.000.00 €</u>
TOTAL.....	22 720.00 €

ADOPTÉ hors de la présence de M. Jacques Moignard, Vice-Président du Conseil Général, Président de l'Association départementale d'insertion et de formation (ADIF).

Le Président,